

Dexia

# Very Long Term Warrant 20 Y

Series VLT11-06/2

Émis en EUR

## Un moyen avantageux de rétribuer vos salariés !

### Qu'est-ce que le Dexia Very Long Term Warrant ?

Le Dexia Very Long Term Warrant est un titre librement cessible qui peut être offert gratuitement à un salarié et qui offre l'opportunité à son détenteur d'acheter des parts de capitalisation de Dexia Equities L Euro 50 (compartiment de la sicav Dexia Equities L) à un prix fixé d'avance et pendant une période déterminée.

### Les avantages sont intéressants...

#### ■ ... pour vos salariés

- En principe, pas de cotisations de sécurité sociale sur le warrant. En conséquence, la différence entre le coût-employeur et la rétribution nette des salariés est sensiblement réduite.
- Aucune période de blocage. Le salarié peut donc revendre le warrant à Dexia Banque dès son attribution, de sorte que le risque soit plus limité en cas de baisse du cours du warrant (voyez 'Marché secondaire' verso). Mais celui-ci peut également décider de le conserver et d'assumer un risque de marché plus important.

#### ■ ... mais aussi pour vous en tant qu'employeur

- Moyen avantageux de récompenser ses salariés. En principe, aucune cotisation sociale employeur n'est due, ce qui a été confirmé par l'ONSS, pour autant que les bénéficiaires ne soient pas contraints par l'employeur de revendre rapidement leurs warrants. Une copie de la correspondance avec l'ONSS est disponible à l'attention de votre expert juridique.
- Aucun risque de marché pour l'employeur.

### L'avantage financier du Dexia Very Long Term Warrant en comparaison avec un bonus payé en espèces (exemple chiffré à titre indicatif)

|                                                   | Bonus en cash  | Warrant listé<br>(baisse de 10,06 % du sous-jacent)* | Warrant listé<br>(cours warrant constant)* |
|---------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Budget alloué par l'employeur                     | 1 350,00       | 1 350,00                                             | 1 350,00                                   |
| ONSS patronale (35,00 %)                          | -350,00        | 0,00                                                 | 0,00                                       |
| ONSS Salarié (13,07 %)                            | -130,70        | 0,00                                                 | 0,00                                       |
| Commission (5,00 %)                               | 0,00           | -67,50                                               | -67,50                                     |
| Taxe boursière (0,17 %)                           | 0,00           | -1,88                                                | -2,18                                      |
| <b>Baisse de la valeur du warrant (hypothèse)</b> | <b>0,00</b>    | <b>-190,28</b>                                       | <b>0,00</b>                                |
| Revenu net lors de la vente des warrants          | 0,00           | 1 090,36                                             | 1 280,32                                   |
| Avantage imposable                                | 0,00           | 1 282,50                                             | 1 282,50                                   |
| Impôt des Personnes Physiques (53,50 %)           | -465,08        | -686,14                                              | -686,14                                    |
| Revenus nets                                      | 404,22         | 404,22                                               | 594,18                                     |
| <b>Revenu nets/Budget consacré à la prime</b>     | <b>29,94 %</b> | <b>29,94 %</b>                                       | <b>44,01 %</b>                             |

\* L'exemple présenté tient compte d'un levier initial de 1,4. À mesure que le levier se rapproche de 1, un warrant se comporte de plus en plus comme la valeur sous-jacente et le risque lié au warrant est par conséquent presque le même que le risque lié à la détention de cette valeur sous-jacente. L'exemple ci-dessus montre bien qu'à cours constant du compartiment Dexia Equities L Euro 50, le salarié bénéficiant du warrant perçoit un montant net sensiblement supérieur au montant net reçu en cas de bonus en cash. Il en est ainsi tant que le compartiment ne perd pas plus de 10,06 % de sa valeur nette d'inventaire. Cette simulation est basée sur des hypothèses raisonnables mais ne constitue pas un indicateur fiable des performances futures.

L'investisseur doit être conscient du fait qu'il peut subir une perte d'un montant aussi élevé que celui du capital investi. L'évolution de la valeur du Warrant dépend d'une multitude de facteurs (dont il importe de prendre connaissance dans le Prospectus) et ne dépend donc pas uniquement de l'évolution de la valeur sous-jacente. Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à vous tourner vers votre spécialiste en placements Dexia. L'Instrument s'adresse à des investisseurs expérimentés qui disposent de la connaissance suffisante pour pouvoir estimer les risques d'un investissement dans cette instrument complexe, à la lumière de leur situation financière (en d'autres termes, être confiant avec les warrants et l'actif sous-jacent) et qui sont prêt à courir un risque sur le capital investi.



# Very Long Term Warrant 20Y

Series VLT11-06/2

ISIN: BE0305719727

## Caractéristiques

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Émetteur</b>                            | Dexia Banque Belgique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Service financier</b>                   | Dexia Banque Belgique (rating : S&P : A with negative outlook / Moody's : A1 with stable outlook / Fitch : A+ with stable outlook).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Type de warrant</b>                     | Warrants calls qui sont seulement exerçables durant la période d'exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Période de souscription</b>             | Du 23/05/2011 au 27/05/2011 avant 16 heures.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Prix d'émission</b>                     | EUR 10,00 (soit EUR 9,50 augmentés d'une commission de EUR 0,50).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Date d'émission</b>                     | 10/06/2011.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Date de paiement</b>                    | 10/06/2011.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Date d'échéance</b>                     | 10/06/2031.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Période d'exercice</b>                  | Chaque jour bancaire ouvrable du 15/06/2011 à la date d'échéance incluse.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Parité</b>                              | La parité est le nombre de warrants nécessaire pour acheter une valeur sous-jacente au paiement du prix d'exercice. La parité est égale à 62,83% de la valeur nette d'inventaire de la valeur sous-jacente au 14/06/2011 (qui sera publié sur <a href="http://www.dexia.be">www.dexia.be</a> le 15/06/2011), divisé par le prix d'émission commission exclue.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Valeur sous-jacente</b>                 | La valeur sous-jacente est une action de capitalisation Dexia Equities L Euro 50 (ISIN code: LU0012091087 – Bloomberg Code: ELK3591 LX), un compartiment de la sicav Dexia Equities L, de droit luxembourgeois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Prix d'exercice</b>                     | Le prix d'exercice est égal à la valeur nette d'inventaire de la valeur sous-jacente le 14/06/2011, qui sera publiée sur <a href="http://www.dexia.be">www.dexia.be</a> le 15/06/2011                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Premier prix de rachat des warrants</b> | Prix du 14/06/2011, publié le 15/06/2011 (indicatif : EUR 9,50 étant le prix le prix d'émission hors commission). La valeur des warrants est déterminée au moyen d'un modèle de valorisation des options (ex. : modèle de Black & Scholes, model trinomial, ...). Cette valeur est influencée par de nombreux facteurs repris dans le Prospectus de base.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Droit applicable</b>                    | Les warrants sont régis par le droit belge.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Fiscalité</b>                           | Régime fiscal applicable aux personnes physiques qui n'affectent pas les warrants à l'exercice de leur activité professionnelle. Les warrants que le bénéficiaire reçoit (à titre gratuit ou non) à l'occasion de son activité professionnelle constituent un avantage de toute nature pour le bénéficiaire. Cet avantage est imposable au moment de l'attribution des warrants. Cette date d'attribution est le sixième jour qui suit la date de l'offre de warrants, à condition que le bénéficiaire ait accepté l'offre des warrants par écrit au plus tard ce sixième jour. L'avantage imposable est déterminé d'après le dernier cours de clôture du warrant qui précède le jour de l'offre, sous déduction de l'éventuelle intervention du bénéficiaire de l'avantage. Les avantages qui sont réalisés à l'occasion de la vente des warrants, de leur exercice ou de la vente des actions reçues suite à l'exercice des warrants, ne constituent pas des revenus professionnels. Par ailleurs, une plus-value réalisée sur les warrants ou actions n'est pas imposable à titre de revenus divers, à condition qu'elle soit réalisée dans le cadre d'une gestion normale d'un patrimoine privé (valeurs de portefeuille). Une moins-value réalisée à l'occasion de la vente des warrants ou actions n'est pas fiscalement déductible. Ce traitement fiscal est susceptible d'être modifié ultérieurement et dépend des circonstances individuelles de chaque investisseur. Il est recommandé que l'investisseur consulte un expert fiscal pour toute question fiscale. |
| <b>Frais</b>                               | De vente : taxe boursière de 0,17 % (max EUR 500).<br>D'exercice : frais de souscription et frais liés à la Valeur Sous-Jacente comme renseigné dans le prospectus de la valeur sous-jacente consultable sur <a href="http://www.dexia.be">www.dexia.be</a> : Epargner et investir > Produits > Fonds > Fonds d'actions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Exercice</b>                            | Livraison de la valeur sous-jacente contre paiement du prix d'exercice. La demande d'exercice doit être introduite durant la période d'exercice. Pour exercer les Warrants, les Détenteurs des Warrants doit compléter leur avis d'exercice et l'envoyer ou le remettre à une agence de Dexia Banque au plus tôt le 15/06/2011 et au plus tard le 10/06/2031. L'avis d'exercice peut être obtenu auprès de toute agence de Dexia Banque. Si les warrants ne sont pas exercés durant la période définie ci-dessus, ils expirent sans valeur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Dossier-titres</b>                      | Conservation uniquement via dossier titres Dexia. Les titres ne sont pas transférables vers d'autres banques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Cotation</b>                            | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Marché secondaire</b>                   | Le cours des warrants est disponible dans toutes les agences de Dexia Banque sur simple demande ou sur le site <a href="http://www.dexia.be">www.dexia.be</a> (Corporate Banking/Investissements/Warrants). Dexia Banque organisera un marché secondaire à partir du jour bancaire ouvrable suivant la date d'émission en assurant la liquidité par l'affichage de prix de rachat (prix « bid »).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Conditions</b>                          | Conditions en vigueur le 19/05/2011.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Éditeur responsable</b>                 | Jan Vergote, Dexia Banque SA, boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

  

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prospectus de base</b> | Il est conseillé aux investisseurs intéressés par ce warrant de prendre connaissance du prospectus de base en anglais approuvé le 28 décembre 2010 par la FSMA, ainsi que du résumé en français et en néerlandais et des conditions définitives au 19/05/2011 et du premier supplément au prospectus de base, approuvé par la FSMA le 10 mai 2011, avant d'investir. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement dans toutes les agences de Dexia Banque ou via <a href="http://www.dexia.be">www.dexia.be</a> sous Corporate Banking > Investissements > Warrants > Caractéristiques spécifiques par warrant. Si un doute subsiste quant au risque lié à ces warrants et quant au fait que ce risque corresponde au profil personnel de l'investisseur, veuillez consulter votre spécialiste financier. |
| <b>Risques</b>            | Des risques sont liés aux warrants, notamment un risque de conditions de marché (fluctuations des taux d'intérêt, volatilité, fluctuation de la valeur sous-jacente), des risques de prix (les prix en cas d'achat et de vente intermédiaires peuvent être au-dessous du pair), un risque de crédit (la faillite de l'émetteur) et un risque de liquidité (bien que Dexia Banque propose des prix de rachat, il n'existe pas de marché secondaire substantiel). Une description exhaustive des risques liés aux warrants peut être retrouvée dans le Prospectus de base.                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Classe de risque</b>   | 5 sur une échelle allant de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé). Afin d'augmenter la transparence quant aux risques des produits d'investissement, Dexia Banque a élaboré un indicateur de risque synthétique qui comprend une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé). Cette classe de risque est déterminée sur la base de différents critères dont la classe de risque de l'actif sous-jacent et de l'effet levier propre au Warrant. Il est à noter que le modèle utilisé, propre à Dexia, pour déterminer la classe de risque ne prend pas en compte des catégories de risque importantes, à savoir le risque de liquidité inhérent à Dexia Banque, ainsi que le risque de marché en cas de vente du Warrant avant l'échéance.                                 |

**L'octroi de warrants entraîne des risques liés à la législation sociale et fiscale, pour lesquels la responsabilité de Dexia Banque ne pourra en aucun cas être engagée. Nous vous conseillons dès lors vivement de vous faire assister par un conseiller spécialisé en droit social et fiscal, lors de la mise en place du plan de warrants. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre spécialiste Business Banking.**

*Le présent document est une information publicitaire qui ne constitue pas du conseil en investissement. Il est conseillé aux investisseurs intéressés par ce warrant de prendre connaissance du prospectus de base en anglais approuvé le 28 décembre 2010 par la Financial Services and Markets Authority (FSMA), ainsi que du résumé en français et en néerlandais et du premier supplément au prospectus de base, approuvé par la FSMA le 10 mai 2011, avant d'investir.*